

	IS / FS	IR /IR FFH/IR FFSA/FR	Licences		IRA ANP	Licence Comités / Licence Comités familiale
			IRA / FRA / ERAMP/Pass \ Découverte	IMPN / FMPN		
Responsabilité Civile	X	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et Secours	X	X	✓	✓	✓	✓
Défense pénale et recours	X	✓	✓	✓	✓	✓
Accidents Corporels	X	X	✓	✓	✓	✓
Dommages Matériels	X	X	✓	✓	X	✓
Assistance en cas d'accident ou maladie*	X	X	✓	✓	✓	✓
Complément Multiloisirs de pleine nature <i>(voir liste des activités complémentaires couvertes p. 33)</i>	X	X	X	✓	X	X
Garanties complémentaires du licencié <i>(voir p. 76 du guide)</i>	X	X	Option	Option	X	Option

D) LES LICENCES IMPN, FMPN :

ASSURENT EN RESPONSABILITÉ CIVILE ET DOMMAGES CORPORELS

► Activités assurées en plus des activités des titres précédents (Activités physiques et sportives et de loisirs de pleine nature)

• Responsabilité Civile, les Dommages Corporels et Assistance Rapatriement

- La randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passages avec petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (peu difficile) de l'échelle internationale de cotation de difficulté de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné ;
- la via ferrata ou via corda (itinéraire sur paroi rocheuse/équipement spécifique) ;
- les sports de glisse « hivernaux » :
 - ski alpin sur piste et hors piste dans le domaine de la station ;
 - ski de randonnée/ski-alpinisme ;
 - snowboarding (surf des neiges) ;
 - snowkite (association d'une voile de traction à un snowboard ou à des skis) ;
- les activités nautiques: Canoë kayak (eau calme, eau vive, en mer) ; canyonisme, rafting, hot dog (descente de rivière avec canoë biplace insubmersible), nage en eau vive ;
- les courses ou autres formes de randonnées:
 - course d'orientation ;
 - trail (course pédestre sur sentiers et chemins) ;
 - cyclotourisme, cyclisme, et leurs disciplines associées (exclus: le cyclo cross et le cyclisme sur piste) ; VTT (exclus: le VTT de descente et BMX) ;
 - randonnée équestre.

Précisions: Les activités énumérées ci-dessus sont aussi assurées pour la pratique hors association. Toutefois dans ce cas, il est vivement recommandé aux pratiquants de se conformer aux recommandations de pratiques définies par les fédérations sportives délégataires (équipement et conditions de pratique).

Si elles sont exercées à l'occasion de sorties associatives organisées par des associations membres de la Fédération, les normes d'encadrement et de sécurité des fédérations délégataires doivent être impérativement respectées pour que l'association conserve la garantie en Responsabilité Civile dont elle bénéficie par le biais du contrat fédéral.

► Les risques exclus des garanties des licences IMPN et FMPN

• Exclusions quant aux activités

Les pratiques suivantes: escalade, varappe, alpinisme à partir de la cotation A.D. (Assez Difficile) et au-dessus de l'échelle internationale de cotation de difficulté de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné, bobsleigh, luge sur piste de compétition, saut à l'élastique, plongée avec bouteilles, chasse, corridas et courses landaises ou à la cocarde.